

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE A.O.T – FOODTRUCK VILLE DE DIVONNE-LES-BAINS

TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

Le présent appel à candidature a pour objet de définir les modalités d'autorisation pour l'occupation d'un nouvel emplacement dédié à la restauration rapide en vue de l'implantation d'un camion de restauration dit "FOODTRUCK" dans un jardin public de la commune de Divonne- les-bains (accueillant des enfants) afin de mettre en place une proposition de services (produits locaux, circuits courts, diversités de l'offre, ...) **adaptée à une clientèle familiale pour la période estivale.**

CONTEXTE

La Ville de Divonne- les-bains met à disposition des emplacements sur le domaine public en vue de l'exploitation relative à une activité de restauration rapide durant toute l'année.

L'objectif est de permettre aux habitants de Divonne-Les-Bains de bénéficier d'une offre de restauration variée et de qualité, tout en participant à l'animation, au dynamisme et à la convivialité de la ville.

Ce nouvel emplacement étant situé dans un jardin public, l'exploitation sera, dans un premier temps, proposé pour la saison estivale et uniquement en journée.

CADRE JURIDIQUE

Cet avis à la concurrence fait suite à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 et articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques portant conventions d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable. L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

L'autorisation est attribuée pour une durée précaire et révoquant de 7 mois pour l'année 2025 (du 1^{er} avril au 31 octobre).

Toute candidature portant sur la vente de produits différents, non autorisés ne sera pas étudiée et sera rejetée.

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION

La commune met à disposition des titulaires un emplacement d'une superficie d'environ **25 m²**, situé dans le jardin public, avenue de la gare sur l'ancien emplacement du restaurant Le Central Park.

La mise à disposition pour une exploitation sera d'une durée **de 7 mois** à compter du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025.

La Commune se réserve le droit de modifier ou déplacer l'emplacement en cas de travaux, de cas de force majeure ou pour un motif d'intérêt général.

Un branchement électrique sera fourni par la Commune. Si la configuration de l'emplacement le permet, l'exploitant pourra demander à contracter un abonnement à son nom, dans le cas contraire un forfait mensuel d'un montant de 175 € sera facturé en sus de la redevance.

CONDITIONS DE L'OCCUPATION

- L'exploitant du foodtruck exercera son activité de vente ambulante du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025.
- Etant donné l'emplacement, la plage horaire qui devra être proposée sera en journée continue entre 10h et 19h (21h maximum) à définir avec l'exploitant et les jours d'occupation seront principalement les mercredis, samedis et dimanches ainsi que durant les vacances scolaires.
- L'occupation sera exercée aux jours et heures indiqués par l'exploitant lors de sa candidature.
- En cas d'absence prolongée exceptionnelle (hors des congés déjà définis), l'exploitant devra en informer la Commune au moins une semaine avant la date concernée. A défaut, le droit de place restera exigible. Le non-paiement de celui-ci entraînera le retrait définitif de l'ensemble de la présente autorisation.
- Bien que se situant en centre-ville, l'exploitant devra laisser son foodtruck en place en dehors des heures de service sauf cas exceptionnel ou durant ses jours de fermeture.
- L'installation de tables, chaises ou manges-debout est autorisée dans l'espace alloué à l'emplacement (25 m²). Si l'exploitant souhaite avoir un espace plus important, il devra en faire la demande auprès du service Domaine de la Commune et il sera facturé 42€ du mètre carré supplémentaire, ce tarif annuel sera proratisé à la période d'ouverture). Ce matériel devra être conforme à la charte règlementaire d'aménagement du domaine public (à demander au service domaine : domaine@divonne.fr) et il devra être rangé systématiquement tous les jours après le service.
- Des poubelles de tri sélectif devront être installées à côté du foodtruck et débarrassées en fin de service quotidiennement.
- L'emplacement se situant dans un jardin public accueillant des enfants, la vente d'alcool ne sera pas autorisée.
- L'exploitant devra proposer des produits adaptés à une clientèle d'enfants (au moins en partie) ainsi que de la restauration rapide (salades, sandwiches, bowl, snackings ou autre).

VALIDITE DE L'OCCUPATION

Les autorisations d'occupation du domaine public sont toujours accordées à titre personnel, précaire et sont révocables à tout moment pour un motif tiré de l'intérêt général, notamment en cas de :

- Défaut d'occupation de l'emplacement sauf motif légitime justifié par un document ;

- Infractions habituelles et répétées aux dispositions du présent règlement, ces infractions ayant fait l'objet d'un avertissement et, le cas échéant, d'un procès-verbal de contravention ;
- Comportement troublant la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique.

Le permis de stationnement pourra être dénoncé avant son terme par courrier recommandé avec préavis d'un mois.

REDEVANCE

L'occupation du Domaine Public est consentie moyennant une redevance fixée par décision du maire (DEC_2024_554/Utilisation privative et à usage professionnel du domaine public – Tarifs).

La redevance à ce jour, est perçue comme suit :

- « Zone 1 – Centre-ville :
 - o Plage horaire continue entre 10h et 22h30 : 35 € par jour »

La redevance est payable en une seule fois à réception du titre de paiement de la Trésorerie.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat est invité à fournir un dossier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la Ville de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet.

Ce dossier doit être impérativement composé de :

- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature,
- Un curriculum vitae présentant ses références,
- Les documents du véhicule :
Photocopie : De la carte grise,
De l'assurance,
Du contrôle technique,
Des photos du véhicule,
- Un extrait du Kbis datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du Commerce,
- Une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité,
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- Une attestation à jour des cotisations fiscales et sociales,
- Une attestation de formation aux normes HACCP,
- Une carte détaillée des plats proposés avec les prix ainsi que la provenance des matières premières et du process de fabrication (utilisation de produits surgelés, fait maison sur place...),
- Un descriptif du mobilier si l'exploitant souhaite en installer
- Les jours et horaires de travail envisagés,
- Photos du véhicule/stand en exploitation
- Tout document jugé utile à la candidature.

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité territoriale pourra entamer des négociations avec les candidats.

CRITERES DE SELECTION

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité des produits proposés (originalité des mets, diversité de l'offre proposée et provenance des produits, circuit court privilégié) : **50 %**,
- Viabilité économique du projet, expérience et référence du candidat : **25 %**,
- Intérêt esthétique, hygiène et environnement (esthétisme du point de vente, recours au recyclage, caractère éco-responsable, etc.) : **25 %**.

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

DEPOT DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt des candidatures : **7 mars 2025**

Le dossier peut être remis :

- Sous pli et adressé ou déposé en main propre à l'adresse suivante :

Mairie de Divonne-Les-Bains/Service Domaine – 73 avenue des Thermes – 01220 DIVONNE-LES-BAINS.

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes "**CONFIDENTIEL**" – **NE PAS OUVRIR**"

- Par voie électronique à l'adresse suivante : « **domaine@divonne.fr** »

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS

Le vendredi 7 mars 2025 à 16h00

CONTACT/INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Mairie de Divonne-Les-Bains

Service Domaine

73 avenue des Thermes

Tél : 04 50 20 03 49 / 06 73 86 23 14

Adresse courriel : **domaine@divonne.fr**

La publicité de cet avis d'appel à candidature est consultable sur le site internet de la commune.